

## NOVEMBRE 2011

- 1 M. Toussaint - *Prier tous les saints du Ciel*  
2 M. Commémoration des fidèles défunts - *Prier pour les morts*  
3 J. S. Hubert, év. - *Conformité à la Volonté de DIEU*  
4 1<sup>er</sup> V. S. Charles Borromée, év. - *Dév. au SACRÉ-COEUR*  
5 1<sup>er</sup> S. SS. Zacharie et Elisabeth - *Dév. au Coeur immaculé MARIE*  
6 XXI Dim. ap. Pent. - S. Léonard, ermite - *Charité fraternelle*  
7 L. S. Jean-Gabriel Perboye, M. en Chine - *Témoigner de la Foi*  
8 M. 4 Saints Couronnés, MM. - *Force*  
9 M. Dédicace de Basilique du Latran - *Respect des lieux saints*  
10 J. S. André Avellin - *Piété*  
11 V. S. Martin, apôtre de la Gaule - *Zèle*  
12 S. S. Martin, P. M. - *Fidélité au Magistère*  
13 XXII D. ap. Pent. - S. Stanislas Kotska, novice - *Pureté*  
14 L. S. Josaphat M. - *Témoigner de la Foi*  
15 M. S. Albert le Grand - *Penser à Passion du CHRIST*  
16 M. Ste Gertrude - *Confiance dans le SACRÉ-COEUR*  
17 J. S. Grégoire le Thaumaturge, év. - *Zèle pour les âmes*  
18 V. Dédicace de Basilique SS. Pierre et Paul - *Piété*  
19 S. Ste Elisabeth de Hongrie - *Modestie*  
20 XXIII Dim. ap. Pent. - S. Félix de Valois - *Humilité*  
21 L. Présentation de NOTRE-DAME - *Confiance en la Ste Vierge*  
22 M. Ste Cécile, V. M. - *Fidélité à la Foi*  
23 M. S. Clément - *Fidélité au Magistère*  
24 J. S. Jean de la Croix, carme - *Patience dans souffrances*  
25 V. Ste Catherine d'Alex., V. M. - *Non au respect humain*  
26 S. S. Jean-Berchmans - *Pureté*  
27 I Dim. de l'Avent - Apparition Médaille Miraculeuse - *Dévotion à la Ste Vierge*  
28 L. S. Jacques de la Marche - *Foi*  
29 M. Ste Catherine Labouré - *Humilité*  
30 M. S. André, ap. M. - *Porter sa croix*



## NOVEMBRE 2011

### BILLET MENSUEL

de l'Apostolat de la Prière

### Apostolat de la Prière

Ligue de prière et de zèle  
en union avec le Cœur de JÉSUS

#### INTENTION DU MOIS

#### POUR LA DÉLIVRANCE DES ÂMES DU PURGATOIRE

Denis le Chartreux rapporte qu'un défunt, ressuscité par l'intercession de S. Jérôme, dit à S. Cyrille de Jérusalem que tous les tourments de cette terre ne sont que soulagement et délices à côté de la plus petite peine du Purgatoire : "Si l'on compare tous les tourments du monde à la plus petite peine du Purgatoire, ce sont des consolations". Et il ajoute : "Si quelqu'un avait éprouvé ces souffrances, il préférerait endurer plutôt toutes les peines du monde, subies ou à subir par les hommes jusqu'au jugement dernier, que d'être soumis un seul jour à la plus petite des peines du Purgatoire". Ce qui fait dire à S. Cyrille que ces peines sont les mêmes que celles de l'enfer quant à leur intensité, la seule différence étant qu'elles ne sont pas éternelles. Les douleurs de ces âmes sont donc très grandes et, de plus, elles ne peuvent pas se soulager elles-mêmes.

**Il s'en suit que c'est un grand acte de Charité que de leur venir en aide par nos prières et nos bonnes oeuvres offertes à DIEU pour leur libération.** Un puissant suffrage en faveur des âmes du Purgatoire est aussi d'assister à la Messe pour elles et de les y recommander à DIEU par les mérites de la Passion de JÉSUS-CHRIST : "PÈRE éternel, je Vous offre ce sacrifice du Corps et du Sang de J.-C., avec toutes les souffrances qu'Il a endurées durant sa vie et à sa mort ; et, par les mérites de sa Passion, je Vous recommande les âmes du Purgatoire, particulièrement, etc..." Grand acte de charité aussi que de recommander en même temps les âmes de tous les agonisants. En retour, ces âmes nous seront très reconnaissantes et, parvenues au Ciel, elles ne manqueront pas de prier pour nous. S. Alphonse enseigne même que, du fond du purgatoire, elles peuvent déjà prier pour nous et que nous pouvons recourir déjà à leur intercession.

## NOVEMBRE 2011

- 1 M. Toussaint - *Prier tous les saints du Ciel*  
2 M. Commémoration des fidèles défunts - *Prier pour les morts*  
3 J. S. Hubert, év. - *Conformité à la Volonté de DIEU*  
4 1<sup>er</sup> V. S. Charles Borromée, év. - *Dév. au SACRÉ-COEUR*  
5 1<sup>er</sup> S. SS. Zacharie et Elisabeth - *Dév. au Coeur immaculé MARIE*  
6 XXI Dim. ap. Pent. - S. Léonard, ermite - *Charité fraternelle*  
7 L. S. Jean-Gabriel Perboye, M. en Chine - *Témoigner de la Foi*  
8 M. 4 Saints Couronnés, MM. - *Force*  
9 M. Dédicace de Basilique du Latran - *Respect des lieux saints*  
10 J. S. André Avellin - *Piété*  
11 V. S. Martin, apôtre de la Gaule - *Zèle*  
12 S. S. Martin, P. M. - *Fidélité au Magistère*  
13 XXII D. ap. Pent. - S. Stanislas Kotska, novice - *Pureté*  
14 L. S. Josaphat M. - *Témoigner de la Foi*  
15 M. S. Albert le Grand - *Penser à Passion du CHRIST*  
16 M. Ste Gertrude - *Confiance dans le SACRÉ-COEUR*  
17 J. S. Grégoire le Thaumaturge, év. - *Zèle pour les âmes*  
18 V. Dédicace de Basilique SS. Pierre et Paul - *Piété*  
19 S. Ste Elisabeth de Hongrie - *Modestie*  
20 XXIII Dim. ap. Pent. - S. Félix de Valois - *Humilité*  
21 L. Présentation de NOTRE-DAME - *Confiance en la Ste Vierge*  
22 M. Ste Cécile, V. M. - *Fidélité à la Foi*  
23 M. S. Clément - *Fidélité au Magistère*  
24 J. S. Jean de la Croix, carme - *Patience dans souffrances*  
25 V. Ste Catherine d'Alex., V. M. - *Non au respect humain*  
26 S. S. Jean-Berchmans - *Pureté*  
27 I Dim. de l'Avent - Apparition Médaille Miraculeuse - *Dévotion à la Ste Vierge*  
28 L. S. Jacques de la Marche - *Foi*  
29 M. Ste Catherine Labouré - *Humilité*  
30 M. S. André, ap. M. - *Porter sa croix*



## NOVEMBRE 2011

### BILLET MENSUEL

de l'Apostolat de la Prière

### Apostolat de la Prière

Ligue de prière et de zèle  
en union avec le Cœur de JÉSUS

#### INTENTION DU MOIS

#### POUR LA DÉLIVRANCE DES ÂMES DU PURGATOIRE

Denis le Chartreux rapporte qu'un défunt, ressuscité par l'intercession de S. Jérôme, dit à S. Cyrille de Jérusalem que tous les tourments de cette terre ne sont que soulagement et délices à côté de la plus petite peine du Purgatoire : "Si l'on compare tous les tourments du monde à la plus petite peine du Purgatoire, ce sont des consolations". Et il ajoute : "Si quelqu'un avait éprouvé ces souffrances, il préférerait endurer plutôt toutes les peines du monde, subies ou à subir par les hommes jusqu'au jugement dernier, que d'être soumis un seul jour à la plus petite des peines du Purgatoire". Ce qui fait dire à S. Cyrille que ces peines sont les mêmes que celles de l'enfer quant à leur intensité, la seule différence étant qu'elles ne sont pas éternelles. Les douleurs de ces âmes sont donc très grandes et, de plus, elles ne peuvent pas se soulager elles-mêmes.

**Il s'en suit que c'est un grand acte de Charité que de leur venir en aide par nos prières et nos bonnes oeuvres offertes à DIEU pour leur libération.** Un puissant suffrage en faveur des âmes du Purgatoire est aussi d'assister à la Messe pour elles et de les y recommander à DIEU par les mérites de la Passion de JÉSUS-CHRIST : "PÈRE éternel, je Vous offre ce sacrifice du Corps et du Sang de J.-C., avec toutes les souffrances qu'Il a endurées durant sa vie et à sa mort ; et, par les mérites de sa Passion, je Vous recommande les âmes du Purgatoire, particulièrement, etc..." Grand acte de charité aussi que de recommander en même temps les âmes de tous les agonisants. En retour, ces âmes nous seront très reconnaissantes et, parvenues au Ciel, elles ne manqueront pas de prier pour nous. S. Alphonse enseigne même que, du fond du purgatoire, elles peuvent déjà prier pour nous et que nous pouvons recourir déjà à leur intercession.

#### **RÉSOLUTION APOSTOLIQUE**

Je donnerai à mon prochain l'exemple de la prière pour les morts, de l'entretien et de la visite des tombes et lui rappellerai que cette prière est un devoir de Charité.

*Premier Degré :*

#### **OFFRANDE DE LA JOURNÉE**

**au Cœur de JÉSUS**

Divin CŒUR de JÉSUS, je Vous offre, par le CŒUR immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles Vous Vous immolez continuellement sur l'Autel. Je Vous les offre en particulier **POUR LA DÉLIVRANCE DES ÂMES DU PURGATOIRE.**

*Deuxième Degré :*

#### **OFFRANDE À MARIE**

**d'une dizaine du chapelet à l'intention du mois**

Pensez, durant cette dizaine, au mystère de **l'Ascension de JÉSUS au Ciel.**

**Vertu à pratiquer :** La charité fraternelle envers notre prochain de la terre et du purgatoire.

*Troisième Degré :*

#### **COMMUNION RÉPARATRICE**

**offerte au Cœur de JÉSUS par MARIE**

#### **INTENTION DU MOIS PROCHAIN (DÉCEMBRE)**

**POUR LA CONVERSION DES INFIDÈLES,  
HÉRÉTIQUES ET SCHISMATIQUES**

#### **INDULGENCES POUR LES DÉFUNTS**

- "Que tous fassent grand cas des indulgences" (l'Église dans le Code de droit canon).

- "Pour devenir un saint, il suffit de gagner le plus d'indulgences possibles" (S. Alphonse).

L'Église nous invite à faire grand cas des indulgences

qu'elle attache à certaines prières ou bonnes œuvres et par lesquelles nous est remise la peine due au péché. Il est de foi, en effet, qu'une fois le péché pardonné, il peut rester à satisfaire à la justice divine par quelque peine temporelle, et que, possédant le trésor des mérites infinis de J.-C. et des mérites surabondants de la Ste Vierge, l'Église a le pouvoir de nous les appliquer à nous-mêmes en cette vie ou bien, par manière de suffrage, aux âmes des défunts qui souffrent au Purgatoire.

#### **Rappel des conditions pour l'indulgence plénière**

- 1) Accomplir l'œuvre prescrite, avec l'intention (du moins habituelle et générale) de gagner l'indulgence.
- 2) Confession (même dans la semaine précédant ou suivant l'œuvre prescrite) et communion (la veille ou la semaine suivant l'œuvre prescrite).
- 3) Si la visite d'une église est demandée, on peut la faire à partir de la veille depuis midi.
- 4) Faire une prière vocale quelconque selon les intentions de la Sainte Église (exaltation de la Foi, extirpation des hérésies, conversion des pécheurs, paix entre les princes chrétiens).
- 5) Être en état de grâce.

#### **Indulgences que l'on peut faire durant toute l'année**

- Requiem æternam etc... : 300 jours chaque fois.
- Pie Jesu Domine, dona eis requiem sempiternam : 300 j.
- Matines et Laudes de l'Office des Morts : 7 ans. Plénière si 30 jours consécutifs. Aux conditions habituelles. Un nocturne et Laudes de l'Office des Morts: 5 ans.
- Vêpres de l'Office des Morts: 5 ans.
- De profundis: 3 ans (5 ans pendant Novembre).
- Pater, Ave, Requiem: 3 ans.
- Miserere : 3 ans - Dies Iræ: 3 ans.
- Visite d'un cimetière associée à n'importe quelle prière même mentale pour les défunts: 7 ans.
- Récitation de n'importe quelle prière ou exercice de piété pour les défunts avec l'intention de continuer pendant 7 ou 9 jours : 3 ans, 1fois/jour. Plénière aux conditions habituelles si récitée durant 7 ou 9 jours consécutifs.

#### **RÉSOLUTION APOSTOLIQUE**

Je donnerai à mon prochain l'exemple de la prière pour les morts, de l'entretien et de la visite des tombes et lui rappellerai que cette prière est un devoir de Charité.

*Premier Degré :*

#### **OFFRANDE DE LA JOURNÉE**

**au Cœur de JÉSUS**

Divin CŒUR de JÉSUS, je Vous offre, par le CŒUR immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles Vous Vous immolez continuellement sur l'Autel. Je Vous les offre en particulier **POUR LA DÉLIVRANCE DES ÂMES DU PURGATOIRE.**

*Deuxième Degré :*

#### **OFFRANDE À MARIE**

**d'une dizaine du chapelet à l'intention du mois**

Pensez, durant cette dizaine, au mystère de **l'Ascension de JÉSUS au Ciel.**

**Vertu à pratiquer :** La charité fraternelle envers notre prochain de la terre et du purgatoire.

*Troisième Degré :*

#### **COMMUNION RÉPARATRICE**

**offerte au Cœur de JÉSUS par MARIE**

#### **INTENTION DU MOIS PROCHAIN (DÉCEMBRE)**

**POUR LA CONVERSION DES INFIDÈLES,  
HÉRÉTIQUES ET SCHISMATIQUES**

#### **INDULGENCES POUR LES DÉFUNTS**

- "Que tous fassent grand cas des indulgences" (l'Église dans le Code de droit canon).

- "Pour devenir un saint, il suffit de gagner le plus d'indulgences possibles" (S. Alphonse).

L'Église nous invite à faire grand cas des indulgences

qu'elle attache à certaines prières ou bonnes œuvres et par lesquelles nous est remise la peine due au péché. Il est de foi, en effet, qu'une fois le péché pardonné, il peut rester à satisfaire à la justice divine par quelque peine temporelle, et que, possédant le trésor des mérites infinis de J.-C. et des mérites surabondants de la Ste Vierge, l'Église a le pouvoir de nous les appliquer à nous-mêmes en cette vie ou bien, par manière de suffrage, aux âmes des défunts qui souffrent au Purgatoire.

#### **Rappel des conditions pour l'indulgence plénière**

- 1) Accomplir l'œuvre prescrite, avec l'intention (du moins habituelle et générale) de gagner l'indulgence.
- 2) Confession (même dans la semaine précédant ou suivant l'œuvre prescrite) et communion (la veille ou la semaine suivant l'œuvre prescrite).
- 3) Si la visite d'une église est demandée, on peut la faire à partir de la veille depuis midi.
- 4) Faire une prière vocale quelconque selon les intentions de la Sainte Église (exaltation de la Foi, extirpation des hérésies, conversion des pécheurs, paix entre les princes chrétiens).
- 5) Être en état de grâce.

#### **Indulgences que l'on peut faire durant toute l'année**

- Requiem æternam etc... : 300 jours chaque fois.
- Pie Jesu Domine, dona eis requiem sempiternam : 300 j.
- Matines et Laudes de l'Office des Morts : 7 ans. Plénière si 30 jours consécutifs. Aux conditions habituelles. Un nocturne et Laudes de l'Office des Morts: 5 ans.
- Vêpres de l'Office des Morts: 5 ans.
- De profundis: 3 ans (5 ans pendant Novembre).
- Pater, Ave, Requiem: 3 ans.
- Miserere : 3 ans - Dies Iræ: 3 ans.
- Visite d'un cimetière associée à n'importe quelle prière même mentale pour les défunts: 7 ans.
- Récitation de n'importe quelle prière ou exercice de piété pour les défunts avec l'intention de continuer pendant 7 ou 9 jours : 3 ans, 1fois/jour. Plénière aux conditions habituelles si récitée durant 7 ou 9 jours consécutifs.